

## **ANNEXE 8.3. ELEMENTS RELATIFS AU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS**

La Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence assure la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis sa création en 2002.

### **Modalités de la collecte des ordures ménagères**

Les règles générales d'équipement sont les suivantes :

Les centres villes sont majoritairement équipés :

- De bacs roulants individuels ou de sacs
- De bacs collectifs
- A défaut et en dernier recours de mini-bacs individuels

Les quartiers résidentiels sont équipés de bacs collectifs ou de bacs individuels.

Le rural dispersé est équipé de bacs individuels ou de sacs, les hameaux de bacs collectifs.

### Fréquence de collecte

De façon particulière sur la commune d'Eyguières, le modèle décrit ci-dessus est décliné de la manière suivante :

- Collecte du centre-ville du lundi au samedi,
- Collecte des pavillons 2 fois par semaine (lundi et vendredi ou mardi et samedi suivant les secteurs),
- Collecte des zones rurales 2 fois par semaine.

### **Modalités de la collecte des déchets recyclables**

#### Déchets concernés par la collecte sélective des déchets recyclables

Le Territoire du Pays Salonais a mis en place sur son territoire la collecte sélective des emballages propres et secs et des papiers. Sont concernés par cette collecte :

- les journaux, magazines, les papiers propres,
- les emballages non souillés en papier ou carton,
- les bouteilles et flacons plastiques en PET, PVC ou PEHD,
- les emballages acier ou aluminium n'ayant pas contenu de produits toxiques,
- les briques alimentaires
- le verre alimentaire

#### Collecte en points d'apport volontaire

La collecte est organisée en 3 flux :

- Papiers, journaux revue magazines
- Verre
- Emballages en mélange

Un point d'apport volontaire est mis en place pour 500 habitants ou moins.

### Collecte sélective au porte à porte

Sur les secteurs équipés de bacs individuels et qui permettent le passage de véhicule de collecte, le territoire du Pays Salonais organise une collecte sélective des déchets recyclables en porte à porte ou en points de regroupements.

Dans ce cas, un bac de tri spécifique (à couvercle jaune) est mis à la disposition de l'utilisateur. Les récipients contenant une part notable de déchets illicites ne sont pas collectés.

Les secteurs pavillonnaires de la commune d'Eyguières sont concernés par cette collecte dans la nuit du mercredi au jeudi

## **TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DES RECYCLABLES DES MENAGES**

### **Traitement des ordures ménagères et encombrants**

L'intégralité des déchets résiduels (ordures ménagères et encombrants) collectés sur le territoire du Pays Salonais est traitée par enfouissement dans le CSDND de La Vautubière à La Fare-les-Oliviers (site propriété de Marseille Métropole et exploité via une Délégation de Service Public).

### **Tri des recyclables des ménages**

Les flux « Papiers » et « Emballages » sont envoyés vers le centre de tri d'un prestataire privé implanté à Nîmes (30) pour y être triés.

Le flux « Verre » est acheminé vers une unité de valorisation par recyclage implantée à Béziers (34).

## **DECHETERIE**

Les habitants de la commune d'Eyguières ont accès à la déchèterie de Lamanon.

Point d'apport volontaire de végétaux de la commune, situé sur la route d'Orgon (accès gratuit et strictement réservé aux habitants d'Eyguières.) pour tous les déchets verts issus des tontes, des élagages, les feuillages.